



# **SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS**

Projet Global des Accueils de Mineurs  
sur la commune de Trégastel

# PROJET EDUCATIF

## Préambule :

La commune de Trégastel se situe au nord ouest des Côtes d'Armor sur la côte de Granit Rose. Elle compte 2440 habitants à l'année (INSEE 2013), mais ce nombre est multiplié par 5 pendant la saison estivale.

Son école primaire accueille environ 200 enfants dont environ 80 pour la maternelle.

La commune a appliqué la réforme des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013, incluant une matinée de cours le mercredi matin et une fin de cours à 15h30 les lundi, mardi et jeudi et 15h le vendredi.

Un accueil de loisirs sans hébergement est organisé en relais de la fin des cours en périscolaire jusque 18h30 et en extra scolaire de 13h30 à 18h30 le mercredi après midi.

Cet accueil est renforcé par une programmation d'activités sociales, sportives et culturelles sur l'heure immédiate d'après cours, lors de ce que l'on appelle les TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Il ouvre également ses portes le matin, entre 7h45 et 8h30 et pendant les périodes de vacances scolaires du lundi au vendredi de 8h à 18h30 (hors vacances de Noël).

La commune met également en place les dispositifs « Cap Sports Vacances » et « Cap Armor » qui viennent enrichir la proposition d'activités physiques et culturelles, à destination des enfants, des jeunes et des familles lors des vacances scolaires (locaux et touristes) ainsi que « Cap Sports Multisports » le mercredi après midi pour les 5/8 ans.

Enfin, elle s'adresse aussi aux jeunes de plus de 11 ans en leur proposant des activités adaptées, la possibilité de se réunir au sein d'un local qui leur est destiné et l'accompagnement dans leurs projets, individuels ou collectifs, de loisirs ou formatifs.

# PROJET EDUCATIF

## 1 - Orientations éducatives :

Le service communal en charge des accueils a pour vocation :

- D'organiser des loisirs à destination des enfants et des jeunes,
- De promouvoir des activités spécifiques culturelles, sportives et sociales
- De proposer une action éducative en complément de l'école et en étroite partenariat avec elle,
- D'accompagner des familles le nécessitant ou sollicitant celui-ci.

### *1a - Objectifs généraux :*

- Permettre aux enfants et aux jeunes de développer et d'exercer leur droit à la culture, au savoir et à la connaissance,
- Eveiller les esprits, former des individus libres, responsables et acteurs de leur vie,
- Permettre aux enfants et aux jeunes de développer leur capacité à faire des choix de manière éclairée,
- Renforcer la solidarité et mettre en place des conditions favorables au développement de leur sens de l'engagement,
- Être disponible pour les familles et leur rendre service,
- Développer des lieux ressources, des espaces d'écoute et de soutien et faciliter le relais avec les autres professionnels du domaine de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

# PROJET EDUCATIF

Cette volonté recouvre une dimension individuelle et collective.

Au niveau individuel, il s'agit de favoriser la découverte de soi, de son image, de son potentiel.

L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer dans un groupe.

Au niveau collectif, il s'agit de stimuler la solidarité et l'implication au service des autres.

Toutes les activités proposées visent à faire grandir l'enfant dans deux dimensions : sur le plan personnel mais aussi dans ses liens avec les autres, comme membre de la collectivité.

Par exemple, une pratique artistique peut, selon les cas, constituer une expérience de création individuelle et une occasion de renouer avec le groupe, de s'investir au service d'un projet collectif comme individuel.

# PROJET EDUCATIF

## ***1b - Objectifs de(s) équipe(s) :***

Ils sont directement inspirés des objectifs généraux

Ils traduisent les grandes lignes d'orientations pédagogiques que nous souhaitons développer au sein des accueils.

L'équipe doit être à l'écoute de ses publics (enfants, jeunes, familles) tout en proposant des nouveautés et en cherchant le positionnement juste pour les faire apprécier.

Elle doit être initiatrice et créatrice d'espaces de parole, d'échanges et de ressources.

Elle devra veiller à travailler autour des notions d'autonomie, de respect, de responsabilité, de solidarité, d'engagement mais également de plaisir, de joie, de liberté et de détente.

L'accueil de loisirs ne sera pas un simple moyen de garde d'enfants ou de jeunes, mais un lieu où leur bien-être et l'originalité des animations proposées sont des objectifs constants pour l'équipe d'animateurs.

Il appartiendra à l'équipe de direction / animation de s'approprier ces objectifs et de les développer dans le cadre d'un projet pédagogique qui lui est propre (avec des objectifs spécifiques, des méthodes, des outils, des moyens, des critères et des outils d'évaluation : mesure de leur impact...)

# PROJET EDUCATIF

## 2 – Moyens mis en œuvre:

### *2a – Les moyens humains :*

- Le personnel permanent du service (un directeur, deux adjoints, 5 animateurs, un cuisinier, deux aides de restauration scolaire, le personnel de ménage),
- Les intervenants professionnels indépendants, associatifs, bénévoles, intervenants dans les temps d'activités périscolaires après les cours,
- Des personnes dans leur cursus de formation (parcours professionnels, stages BAFA, professionnalisation...),
- Des animateurs « vacataires » lors des périodes de vacances scolaires ou en fonction des besoins du service.

### *2b – Les locaux :*

- Le lieu principal d'accueil Enfance se situe au groupe scolaire Picherel
- Le lieu principal d'accueil Jeunesse se situe à l'Espace Accueil Jeunesse
- Toute structure socio-sportive communale est à disposition du service

### *2c – Les moyens financiers :*

Les moyens budgétaires permettant le fonctionnement et la gestion du centre de loisirs seront assurés par la commune.

Les besoins pédagogiques et d'animations, nécessaires à la réalisation du projet pédagogique, seront définis par le responsable du service enfance jeunesse et sports qui proposera un budget prévisionnel annuel et qu'il soumettra en premier lieu aux élus concernés via la direction communale.

Ce budget prévisionnel sera voté par le conseil municipal dans le cadre des votes du budget annuel de la commune.

# SCHEMA D'ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA COMMUNE DE TREGASTEL

## ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT COMMUNE DE TREGASTEL

N° DDCS : 022 ORG 0347

Responsable du service et Direction des accueils : Olivier DUBOIS – 02.96.23.46.35 / 06.77.51.44.95

Adjoint et remplacement en cas d'absence : François Xavier TOULARASTEL – 06.58.93.55.89

### ALSH EXTRA SCOLAIRE

Adjointe Référent Enfance : **Sandrine TISON**  
Adjoint Référent Jeunesse/Sports : **F. X. TOULARASTEL**

### ALSH PERI SCOLAIRE

Direction : **Olivier DUBOIS**  
Adjointe : **Sandrine TISON**

#### Enfance

**Organisation et coordination : Sandrine TISON**  
*O. DUBOIS pour l'été et moitié petites vacances*

Accueil  
Mercredis

Petites  
Vacances

Juillet Août

#### Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

**Organisation et coordination : Olivier DUBOIS**  
**Suppléance : Sandrine TISON**

#### Jeunesse et Sports

**Organisation et coordination : F. X. TOULARASTEL**

Cap Sports  
Vacances

Cap  
Armor

Accueil et  
Activités  
Jeunesse

Cap  
Sports  
Multisports

#### Îlots Jeux

**Organisation et coordination : Sandrine TISON**